

Ludovic GIRAUD <small>coordonneur en droit</small> Franck VANCLEEMPUT Thomas PLOTTIN Véronique SAUQUET Florent RENESME Aurélie BOUVIER Arnaud GAY Notaires Associés	<u>Notaires</u> Cendrine MATHIEU Laurence CROS Clotilde DELPUËCH Violaine DUYCK Patricia AZAR Faustine GIRAUD-BARO <u>Notaires Assistants</u> Khadija EYBERT-BERARD Christèle ROBERT-MICHON Simon MOREL François SAULNIER Laure BOUTELANT	Immeuble « Eurocity » - 27, boulevard des Alpes, BP N°82 38243 MEYLAN cedex - Parking couvert réservé à la clientèle - nca-meylan@notaires.fr Tél. +33 (0)4 7690 1427 - Fax. +33 (0)4 7690 8626 Droit de l'entreprise et des sociétés. Droit fiscal approfondi. Droit patrimonial. Droit de l'urbanisme et des collectivités territoriales.
--	---	---

Monsieur Jean MARRON
 Messieurs ODION
 Chemin des Evequaux
 38330 BIVIERS

Meylan, le 07 février 2019

Service de
Me Arnaud GAY

Ligne directe : 04 76 90 98 13
 a.gay@juristes-nca.fr

Khadija EYBERT-BERARD
 NOTAIRE ASSISTANT
 eybert-berard@juristes-nca.fr
 04 57 38 01 70

Alexandra DE PALMA
 JURISTE DROIT DES AFFAIRES
 a.depalma@juristes-nca.fr
 04 76 90 98 12

Caroline CUMIN
 CLERC
 cumin@juristes-nca.fr
 04 57 38 01 73

Téléphone du service :
 04 76 90 82 82

Le standard téléphonique
 est ouvert de 10H à 12H
 et de 16H à 18H

RIB Caisse des Dépôts et
 Consignation

IBAN FR95 4003 1000 0100
 0017 0251 E26
 BIC CDCG FR PP

Dossier suivi par
 Alexandra DE PALMA
 Ligne directe : 04.76.90.98.12
 a.depalma@juristes-nca.fr

LETTRE DE MISSON
 1002233 /AG /ADP /
 Vos réf. :

Chers Messieurs,

Nous nous permettons de faire suite à nos rendez-vous concernant votre volonté d'établissement d'un nouveau cahier des charges et d'actes de servitudes « non aedificandi ».

Nous vous proposons différentes opérations qui feront partie de la mission ci-après définie (« Mission »), **en application des dispositions du troisième alinéa de l'article 1444-1 du code de commerce.**

1. ETENDUE DE LA MISSION :

1°) Etablissement d'un nouveau cahier des charges annulant et remplaçant purement et simplement le précédent : rédaction d'acte, réception de l'acte, procédure concertée de suppression et création d'un nouveau cahier des charges avec la commune, publication au Service de la Publicité Foncière.

2°) Etablissement de deux actes de servitudes « non aedificandi » réciproques : rédaction de l'acte, réception de l'acte et publication au Service de la Publicité Foncière.

2. BUDGET :

1°) Le coût de ladite opération serait le suivant : 1 500,00 euros hors taxes d'honoraires et 250,00 euros de débours en sus.

2°) Application du barème national des notaires pour les actes de constitution de servitudes soit un coût total d'environ 1 600,00 euros TTC.

Ce coût des actes englobe l'ensemble des conseils, rendez-vous, temps passé au titre de l'établissement, la synchronisation et l'orchestration.



Toute autre intervention de notre part n'entrant pas dans le champ de la présente mission fera naturellement l'objet d'une autre proposition de mission de notre part par l'équipe compétente.

3. EQUIPE :

✓ Arnaud GAY, notaire associé ;

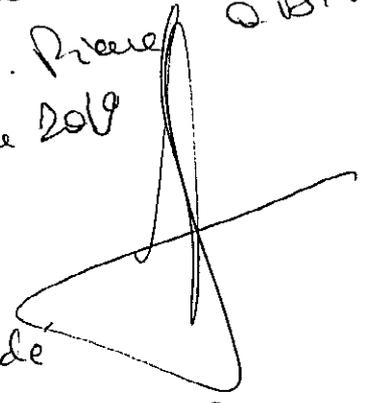
Nous espérons que vous donnerez votre accord sur ces conditions, et restons à votre entière disposition pour examiner éventuellement d'autres modalités d'intervention si vous le souhaitez.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez d'ores et déjà témoignée et restons à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Chers Messieurs, mes salutations distinguées.

Arnaud GAY

Bon pour accord
Pour l'écriture de l'option
Jean. Pierre
Le 21 février 2019



N.B. le virement demandé
a été effectué par mon frère
Gabriel ADION ep. BERTOZZI
ce jour -

P.S. : Merci de nous retourner un exemplaire de ce courrier avec la mention manuscrite "bon pour accord" sous votre signature, accompagné d'un virement de provision sur frais d'un montant de 500,00 € qui viendra en déduction des débours inhérents à la mission.